



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil  
Municipal en date du  
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

---

N° D\_2024-18-04-05

### Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les instructions budgétaires M14 et M57,  
Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 avril 2024,  
Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif 2023

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget principal de la Commune.

Pour rappel le budget principal présente les résultats cumulés ci-dessous

un **excédent global de clôture pour 2023 de 2 920 038,96 €**, se ventilant ainsi :

- ✓ 2 630 013,90 € de déficit en section d'investissement,
- ✓ 5 550 052,86 € d'excédent en section de fonctionnement.

A noter que le montant des restes à réaliser en investissement s'élève à : - 179 552 €.

Le budget annexe adduction d'eau potable étant clôturé au 31 décembre 2023 les résultats cumulés sont à reprendre au budget principal soit un **excédent global de clôture pour 2023 de 588 909,10 €**, se ventilant ainsi :

- ✓ 56 558,52 € d'excédent en section d'investissement,
- ✓ 532 350,58 € d'excédent en section de fonctionnement.

A noter que le montant des restes à réaliser en investissement s'élève à : - 19 380 €.

Dès lors, compte tenu des résultats 2023 à reprendre, notamment du résultat consolidé en fonctionnement de **6 082 403,44 €** il est proposé, l'affectation ci-dessous au budget principal de l'exercice 2024 :

**En investissement :**

- Reprise du déficit de 2 630 013,90 € budget principal + excédent 56 558,52 € AEP au compte 001 soit **un déficit de 2 573 455,38 €**
- Affectation au 1068 d'**une partie du résultat cumulé de fonctionnement** pour **2 770 007,38 €**. Cette somme permet de couvrir le besoin de financement comprenant notamment le déficit consolidé d'investissement (2 573 455,38 €) + les restes à réaliser du budget principal (179 552 €).

**En fonctionnement :**

- Reprise du solde du résultat cumulé de fonctionnement pour **3 312 396,06 € au compte 002**.

**Le Conseil Municipal après délibération, par 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 Abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :**

- **Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 proposée**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

laurence CLAISSE

